

Valls s'empare de la polémique du « burkini »

Dans un entretien à « La Provence », le premier ministre soutient les maires opposés à cette tenue de plage

Pour Manuel Valls, le port du « burkini » « n'est pas compatible avec les valeurs de la France et de la République ». Dans un entretien accordé, mercredi 17 août, au quotidien régional *La Provence*, le premier ministre a pris position dans la polémique soulevée récemment par le port, par certaines femmes de confession musulmane, de cette tenue de plage couvrant le corps et la tête. Le chef du gouvernement dit « comprendre » et « soutenir » les maires qui ont pris récemment des arrêtés pour interdire l'usage du burkini, tout en refusant de légiférer plus largement en l'espèce.

« Je comprends les maires qui, dans un moment de tension, ont le réflexe de chercher des solutions, d'éviter des troubles à l'ordre public. Je soutiens donc ceux qui ont pris des arrêtés, s'ils sont motivés par la volonté d'encourager le vivre-en-

semble, sans arrière-pensée politique (...). Je ne crois pas qu'il faille légiférer en la matière: la réglementation générale des prescriptions vestimentaires ne peut être une solution », déclare M. Valls.

La prise de position du premier ministre intervient alors que des maires de villes côtières en France, de Corse jusqu'au Pas-de-Calais, ont pris dernièrement des arrêtés anti-burkini, parfois sans en avoir constaté sa présence sur leurs plages locales. Dans le Pas-de-Calais, le député et maire du Touquet, membre du parti Les Républicains (LR), Daniel Fasquelle, a par exemple annoncé mardi 16 août vouloir prendre cette initiative, tout en admettant qu'« il n'y a pas de burkini pour le moment au Touquet ». Le Conseil d'Etat doit se prononcer prochainement, après le tribunal administratif de Nice, sur ces arrêtés municipaux. C'est la mairie de

Cannes (Alpes-Maritimes), dirigée également par le parti LR, qui, la première, le 28 juillet, s'est opposée à « une tenue de plage manifestant de manière ostentatoire une appartenance religieuse, alors que la France et les lieux de culte religieux sont actuellement la cible d'attaques terroristes ».

« Vision archaïque »

Une analyse que partage en partie le premier ministre socialiste. Pour M. Valls, « les plages, comme tout espace public, doivent être préservées des revendications religieuses. Le burkini n'est pas une nouvelle gamme de maillots de bain, une mode. C'est la traduction d'un projet politique, de contre-société, fondé sur l'asservissement de la femme ». Le chef du gouvernement, qui rappelle dans *La Provence* qu'il a voté en faveur des lois de 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école, ou de

2010 sur le port du voile intégral dans l'espace public, estime que le burkini est l'instrument d'une « vision archaïque » de l'islam.

Sans le nommer, M. Valls vise par ces mots, comme à plusieurs reprises ces derniers mois, le courant salafiste: « Certains cherchent à présenter celles qui portent le burkini comme des victimes, comme si nous mettions en cause une liberté. Mais ce n'est pas une liberté que d'asservir la femme (...).

Il y a l'idée que, par nature, les femmes seraient impudiques, impures, qu'elles devraient donc être totalement couvertes. »

A huit mois de l'élection présidentielle, le chef du gouvernement, qui a estimé au printemps que la campagne se jouera sur « la bataille culturelle et identitaire », enfonce le clou. Fidèle à sa ligne intransigeante, il considère, à l'issue d'un été sanglant marqué en juillet par les attentats de Nice et de Saint-Etienne-du-Rou-

vray (Seine-Maritime), que « face aux provocations, la République doit se défendre ». « Aujourd'hui, les musulmans de France sont pris en otage par ces groupes, ces associations, ces individus qui prônent le port du burkini et voudraient faire croire que la République et l'islam sont inconciliables. Ils crispent le débat et favorisent la confrontation. C'est donc aussi aux musulmans, à leurs autorités, à leurs familles dans leurs engagements personnel, professionnel, social, de dire qu'ils rejettent cette vision mortifère de l'islam », explique-t-il.

« Détournement du débat »

Manuel Valls rejoint également la position de Jean-Pierre Chevènement qui a appelé récemment les musulmans vivant en France « à la discrétion ». La déclaration de l'ancien ministre de l'intérieur, pressenti pour prendre la direction de la Fondation pour l'islam de France, a provoqué de vives réactions, y compris en privé au sein du gouvernement, plusieurs ministres l'ayant trouvé au mieux maladroit, au pire choquant.

Le premier ministre, lui, en partage la philosophie générale. « Si nous voulons construire un islam de France compatible avec nos valeurs, nos libertés, l'égalité hommes-femmes, il faut que l'islam, comme les autres religions l'ont fait, accepte la discrétion dans la manifestation des convictions religieuses, elle s'impose à tous de la

même manière dans l'espace public, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. En cette période très particulière où nous subissons des attaques terroristes, au nom d'un islam dévoyé, chaque citoyen doit prendre ses responsabilités. » Mais, dans le même temps, le chef du gouvernement invite, au risque de se contredire, la communauté musulmane française à prendre position contre les dis-

cours et les pratiques qui « mettent en cause le modèle républicain ». « C'est à l'islam de France et à ses institutions qu'il appartient de réagir », précise M. Valls.

Son soutien aux maires opposés au burkini, pour la plupart de droite, n'a pas manqué d'agacer une partie de la gauche. Interrogé mercredi sur France Inter, Benoît Hamon, le député des Yvelines et candidat à la primaire du PS, a fustigé « le débat incroyable sur le burkini ». « On en est arrivé aujourd'hui à ce que, sur le burkini, le premier ministre s'exprime, dise que c'est une forme d'asservissement de la femme, mais qu'il ne faut pas légiférer. Mais si c'est si grave, qu'il légifère ! », a-t-il déclaré. Pour M. Hamon, « ces débats n'ont qu'une conséquence, c'est d'expliquer aujourd'hui que la France a un problème avec l'islam et les musulmans ».

« Il n'a rien d'autre à faire, le premier ministre de notre pays ? », a également réagi, sur France Info, le porte-parole du PCF, Olivier Dartigolles. Il a accusé le chef du gouvernement de « faire le jeu des terroristes »: « Après Charlie Hebdo, on a parlé de République, de démocratie, de vivre-ensemble, des belles valeurs républicaines, et aujourd'hui, il y a une tentative de détournement du débat public avec la question religieuse (...). C'est très précisément ce que veulent au final les terroristes, la guerre de religion, les tensions permanentes, le basculement vers la guerre civile. » ■

BASTIEN BONNEFOUS

« Il n'a rien d'autre à faire, le premier ministre de notre pays ? »

OLIVIER DARTIGOLLES
porte-parole du Parti communiste français

Les arrêtés municipaux se multiplient

S'IL ENFLAMME LE DÉBAT politique, l'arrêté pris le 28 juillet par le maire (LR) de Cannes, David Lisnard, interdisant les plages aux femmes vêtues d'un « burkini » ne devrait pas être remis en cause juridiquement avant le terme prévu de son application, le 31 août. Saisi le 12 août d'un recours contre cet arrêté par le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) et trois particuliers, le tribunal administratif de Nice n'a en effet pas retenu le caractère d'urgence sollicité, en considérant que la décision du maire ne constituait pas une « *atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale.* »

Il a au contraire donné raison au maire de Cannes en relevant que, dans « *le contexte des récents attentats islamistes survenus notamment à Nice* », la mesure prise n'était pas « *disproportionnée* » par rapport au but poursuivi, « *l'affichage de signes religieux ostentatoires, en l'espèce sous la forme de tenues de plage affichant leur religion* » est de nature « *à créer ou exacerber des tensions et un risque de trouble à l'ordre public.* »

« *Le port d'une tenue vestimentaire distinctive, autre que cette tenue habituelle de bain, peut en effet être interprétée comme n'étant pas, dans ce contexte, qu'un simple signe de religiosité* », souligne le juge administratif. Cette décision, dite « *ordonnance de tri* », ne peut faire l'objet que d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat, afin d'en contrôler sa légalité. Mais faute de caractère d'urgence, celui-ci dispose de plusieurs semaines pour se prononcer.

Divers recours envisagés

L'avocat du CCIF, M^e Sefen Guez Guez, a tenté une autre voie procédurale en déposant mardi 16 août un référé suspension de l'arrêté municipal devant le tribunal administratif de Nice, mais le délai d'examen d'un tel recours est en moyenne de deux semaines. Dans un communiqué publié sur son site, le CCIF observe que le juge Dominique Lemaitre, qui a signé l'ordonnance favorable à l'arrêté du maire de Cannes, avait déjà rendu en décembre 2013 une décision confirmant un

autre arrêté municipal qui interdisait aux mères de confession musulmane le port du voile lors d'accompagnement de sorties scolaires. Cette ordonnance avait été infirmée en juin 2015 par le tribunal administratif de Nice, qui avait relevé que les règles de respect de la laïcité exigées des agents du service public ne pouvaient être imposées aux mères de famille hors des établissements scolaires.

La multiplication ces derniers jours des arrêtés municipaux anti-burkini ou des intentions exprimées en ce sens par les élus municipaux à Villeneuve-Loubet et Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes), Sisco (Haute-Corse), Leucate (Aude), Le Touquet et Oye-Plage (Pas-de-Calais) devraient toutefois faire l'objet d'autres procédures. Plusieurs associations de défense des droits de l'homme envisagent de déposer des recours devant les tribunaux administratifs de ces villes afin d'obtenir une décision de principe au-delà de la polémique d'un été particulier. ■

PASCALE ROBERT-DIARD